Le Mourillon - La Mitre : un comité qui va faire du bruit

NUISANCES Les riverains du bord de mer sont en train de constituer un comité de défense contre la pollution sonore. Ils demandent le respect de la loi

Les riverains du Mourillon centre ne sont pas les seuls à souffrir de la montée des décibels. Les habitants du bord de mer, de La Mitre jusqu'au fort Saint-Louis, en longeant le littoral Frédéric-Mistral, ont les oreilles qui bourdonnent. Certains exploitants de restaurants de plage et autres établissements du littoral ont, eux, les oreilles qui sifflent.

Et pour cause : un comité de défense contre les nuisances sonores du Mourillon - La Mitre est en train d'être constitué. La voix des riverains comme Michèle Beaufort, Jean David, Jean Le Priol ou Marie-Edith Escaras commence à s'élever. Et ils ne sont pas les seuls. Deux cents riverains [1] ont déjà signé une nouvelle pétition adressée, début juin, au maire, Hubert Falco.

Selon le comité, « *la tranquillité des résidents est sacrifiée au profit de quelques intérêts particuliers sous le prétexte d'une animation touristique.* » (Photo André Dupeyroux)

« Tranquillité publique »

Ils demandent « *l'application et le respect de la loi bruit de 1992* ». Les Mourillonnais seraient-ils opposés au développement des plages et des activités commerciales sur leur quartier ? « *Non* », répondent les membres du comité anti-bruit, balayant, un brin agacé, cette fausse image.

Si développement il y a, « *il doit se faire dans le respect des uns et des autres en préservant un environnement remarquable de qualité* », insiste M. Le Priol. « *On ne peut pas dire qu'une ville est morte parce qu'il n'y a pas d'animations tout au long de la nuit* », s'indigne Mme Beaufort.

Mais attention : « *On ne demande pas la fermeture des établissements, ni l'arrêt des manifestations. On demande à ce que la mairie fasse appliquer la loi sur le bruit qui est très stricte, et s'attaque au problème de fond* », martèle-t-elle. Le comité déplore « *une tolérance de la ville qui favorise le développement d'activités illicites au regard de la règlementation.* »

Dans le collimateur à quelques semaines du lancement de la saison estivale : « *Deux types de nuisances insupportables au point de devenir intenables à une heure avancée de la nuit, et particulièrement en fin de semaine* », insiste M. Le Priol. « *Certains restaurants-bars, situés au cœur des immeubles diffusent de la musique amplifiée en plein air, et des restaurants de plages se transforment en dancing à l'air libre, ou diffusent de la musique puissante de type boîte de nuit* », commentent les membres du comité.

Ils ne sont pas opposés à la diffusion de la musique et « *nous ne sommes pas contre l'animation* ». « *C'est le côté excessif* » qu'ils dénoncent. « *Ces restaurants-bars et dancings doivent le faire dans des locaux mis aux normes* (insonorisés) *et non à l'air libre sur les terrasses sur lesquelles doit être réservée une musique d'ambiance peu bruyante* », précise Mme Beaufort. Un point sur lequel, ajoute M. David, « *nous comptons bien nous battre.* » « *Il y a une confusion entre la nature de l'activité et la pratique "illicite" de boîte de nuit au cœur des habitations* », martèle M. Le Priol. Il appartient à la ville de « *veiller justement à un équilibre* » qui, selon eux, est rompu. « *Les riverains sont sacrifiés !* », disent-ils.

La vigilance sera donc de mise cet été pour le comité « *et nous comptons faire le point dans un mois* », précise Mme Beaufort.

CATHERINE PONTONE
cpontone@varmatin.com

1. Plus précisément les habitants du versant de la colline Lamalgue côté mer, et les résidents du littoral Frédéric-Mistral (rues Jean-Solen, Saint-Hélène, Les-Vignettes, boulevard Toucas, rue Gubler, Sufren...)

"On n'est pas là pour embêter"

Michel Bonnus, responsable du "Cabanon" sur la plage, comprend « *les gens exaspérés par le bruit* [...]. *Il n'y a pas de commerçants dans le centre, sur le littoral et les plages qui ne soient pas à l'écoute. Nous sommes là pour travailler, pas pour ennuyer les riverains avec la musique. On a parfois tendance à dépasser le son sans forcément se rendre compte. Il faut être attentif, et travailler de concert avec les riverains, la ville, et les commerçants.* »

Geneviève Levy : « Pas de tolérance extrême, pas d'intolérance extrême »

Garantir un « *été sans bruit* », et faire disparaître « *d'un coup de baguette magique* » tous les problèmes de nuisances sonores, Geneviève Levy, première adjointe au maire n'y croit pas une seconde. « *Mais de là à dire que nous ne faisons rien, c'est faux.* » L'élue s'appuie sur la création de la brigade anti-bruit, la poursuite de la tournée nocturne du bateau armé par la police municipale et les rencontres avec les exploitants. Elle espère bien « *amener à faire respecter un juste équilibre entre une animation, il est vrai, qui s'intensifie avec le développement économique et touristique souhaité par la ville, et le respect du cadre de vie des riverains.* »

« Appliquer la loi à lettre signifierait tout fermer à 22 h »

« *Il est clair que si on applique la loi au pied de la lettre, on ferme les établissements à 22 h et on ne fait plus rien* », explique la députée. Mais de là, à ce que cela devienne anarchique, non. « *Il faut une tolérance qui soit de mise sans qu'il y ait une exagération, et en intensité, et dans le temps. Cela suppose de faire le travail en amont. C'est-à-dire sensibiliser les exploitants des établissements et aussi nos agents avec discernement sans tolérance extrême et sans intolérance extrême. La réussite c'est aussi cela* », commente Mme Levy.

Ne pas tirer à boulet rouge...

La ville qui a rencontré, déjà, les exploitants des établissements du Mourillon centre – ils ont déjà fait des études d'impact, investi dans l'aménagement d'arrière-salles et fait des efforts – va rencontrer les exploitants installés sur la corniche et les plages.

Les agents municipaux de la brigade anti-bruit, en lien avec la police nationale, vont aller tous les soirs à la rencontre des exploitants. Mais la ville se refuse à tirer à boulet rouge sur ceux qui font vivre un des poumons toulonnais. En revanche, elle prend « *pleinement la mesure de ce que vivent les riverains, et va demeurer vigilante sur certains débordements* ». Ainsi, veille-t-elle particulièrement sur le niveau sonore des animations et manifestations sportives sur le parking des plages allant parfois jusqu'à les interdire. « *Dans un premier temps, on va accompagner. Si cela ne marche pas, on prendra des mesures par des avertissements, un premier, un second, voire d'autres mesures si cela ne suffisait pas.* », met en garde Mme Levy.

« *Nous ne sommes pas dans une anarchie. Il faut que l'on respecte chacun. Les commerçants comprennent qu'on partage un développement économique et touristique d'un secteur. Ils ont aussi un seuil de tolérance à ne pas dépasser. Il faut, aussi, que les habitants intègrent que ce secteur est particulièrement sensible l'été.* »

Le sujet qui fait du bruit...

C'est LE débat qui a agité la centaine d'adhérents du CIL. Les nuisances sonores au Mourillon, et notamment sur la corniche ou les plages, continuent de provoquer l'ire des riverains. Et malgré la promesse de mettre en place une brigade anti-bruit et une charte de bonne conduite *(notre édition de jeudi)*, c'est peu dire que les élus ont été chahutés par les habitants du quartier. Florilège des petites phrases sur le sujet

- **Jean-Marie Roy, président du CIL :** « *Le bruit public est interdit par arrêté préfectoral. Mais à Toulon, la police n'a aucune consigne pour le faire cesser en bord de mer. Ainsi, le bruit interdit y est autorisé ! En laissant faire* [...] *les établissements fauteurs de bruit qui doivent faire "bouger Toulon" et les pouvoirs publics sacrifient le sommeil des riverains.* »
- **Michèle Beaufort, membre d'un comité de défense contre les nuisances sonores :** « *En 2009, tout le littoral a téléphoné à la police pour se plaindre. Sans résultat* [...]. *Nous, on a perdu 30 % de la valeur de nos appartements. C'est assez dramatique* [...]. *On ne souhaite pas que les jeunes ne puissent plus s'amuser. Mais il faut s'arranger pour que les restaurants qui se transforment en boîte de nuit s'équipent comme il se doit.* »
- **Un riverain :** « *Le problème, ce ne sont pas seulement les bars, mais aussi les éméchés qui en sortent en criant, les deux-roues pétaradants et les engins de nettoyage des rues !* »
- **Geneviève Levy, première adjointe au maire :** « *Nous souhaitons avancer vers une labellisation touristique. On ne peut donc pas tout interdire et faire black-out l'été* [...]. *On fera un bilan en fin de saison, après la mise en place de la brigade et de la charte. À ce moment-là, je vous autoriserais à me trancher la gorge ou à me jeter des tomates si vous voulez. Mais en attendant, reconnaissez au moins que la ville fait des efforts !* »
- **Un riverain :** « *Tout ça ce sont de belles paroles. La solution au problème doit être basée sur la loi anti-bruit, les niveaux sonores à ne pas dépasser et les sanctions pénales. Point.* »
- **Éric Felten, directeur de la police municipale :** « *Nous allons travailler sur le bruit. 40 % de notre activité sera consacrée à votre quartier cet été.* »